

Compte rendu de séance

Réunion de Bureau

Lundi 28 novembre 2022 à 18H00

Salle de réunion de la communauté de communes

P= présent

Exc = excusé

Abs = absent

Présents

Etienne Rougeaux	P
Virginie Pate	P
Alain Bigueur	Exc
Paulette Giancatarino	P
Philippe Brochet	P
Sandra Hählen	Exc
Stéphane Ramaux	P
Jean Marie Truchot	P
Jean Baptiste Chevanne	P
Christian Vuillet	Exc
Jean Théry	P

Pour avis technique

Rémi Gauthier	P
Dominique morel	P

Objet de la réunion

- Ordre du jour conseil communautaire
- Dossiers économie
- Culture
- Avenant assainissement
- Enfance : suivi des impayés
- Questions diverses

1. Ordre du jour du conseil communautaire

Le bureau examine l'ordre du jour du conseil communautaire du 12 décembre prochain.

Sur les OM, le SICTOM augmente ses tarifs pour 2023. Les tarifs n'ayant pas augmentés depuis la prise de compétence, la commission propose une augmentation qui sera examinée en conseil communautaire.

2. Culture

Résidence d'artistes

Le bail de location du 54 Grande Rue avec la mairie de Chamblay est arrêté au 31 décembre 2022 du fait de l'arrêt de la résidence d'artiste.

Festival des Semeurs

Le plan de financement de la manifestation qui se tiendra à Port Lensey les 16, 17 et 18 juin 2023 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Marché Semeurs 2023 Divertimento	55 000 €	Département	6 000 €
Conception	2 280 €	Région Bourgogne Franche comté	4 000 €
Communication web et réseaux	3 971 €	Etat FNADT	41 193 €
Affiches et programmes	2 447 €	Autofinancement	12 798 €
Supports	294 €		
TOTAL	63 992 €	TOTAL	63 992 €

Le bureau :

- Valide le plan de financement pour le Festival des Semeurs tel que présenté ci dessous,
- Autorise le président à solliciter les subventions,
- Autorise le président à signer les actes à intervenir sur ce dossier.

3. Assainissement : avenant pour l'entreprise Colas

Le présent avenant n°1 concerne le marché public n°2021-03-MTB-TX : Travaux d'eau potable et d'assainissement sur la commune de Montbarrey qui ont été attribués à l'entreprise COLAS.

Les prix nouveaux introduits par cet avenant n°1 n'impactent pas le prix du marché qui a été conclu sur la base d'un marché à bordereau de prix unitaires avec détail estimatif, dont les quantités finales réellement mises en œuvre ont été réduites. Le montant final du marché hors variation des prix, est le suivant :

- Montant HT : 354 154,88 €
- Montant de la TVA : 70 830,98 €.
- Montant TTC : 424 985,86 €

Liste des prix nouveaux :

N°	POSTES DE PRIX	UNITES	PRIX UNITAIRES	QUANTITE	TOTAL
PN1	Carottages complémentaires sur HAP	U	62	4	248
PN2	Analyses complémentaires HAP	U	58	6	348
PN3	Analyse du résultat des analyses HAP	FT	250	1	250
PN4	Rabotage par couche HAP	M ²	6	1000	6000
PN5	Chargement des fraises non pollués	T	9,30	15	139.5
PN6	Chargement des fraises pollués vers site et traitement	T	125	78.42	9802.50
PN7	Réfection de chaussée en enrobé 8 cm	M ²	20	1806	36 120
PN8	Dépose de bordure	ML	5	7	35
PN9	Fourniture et pose de bordure T2	ML	38	7	266
PN10	Fourniture et pose de coude 200 Polyéthylène	U	45	1	45
PN11	Fourniture et pose de manchon 200 Polyéthylène	U	73	3	219
PN12	Fourniture et pose de chute accompagnée DN200	U	180	1	180
PN13	Raccordement de canalisation existante	U	180	8	1440
PN14	Fourniture et pose de tampon hydraulique 40*40	U	120	1	120
PN15	Réhabilitation de regard existant	U	120	2	240
PN16	Raccordement de branchement de particulier sur tabouret	U	220	33	7260
PN17	Regard béton sur DN 1000 sur réseau existant	U	790	1	790

N°	POSTES DE PRIX	UNITES	PRIX UNITAIRES	QUANTITE	TOTAL
PN18	Canalisation PEHD DN 75mm	ML	28	9	252
PN19	Coudes fonte DN 60 mm	U	148	1	148
PN20	Manchon DN 150	U	373	4	1 494
PN21	Bride emboitement DN 150 mm	U	300	8	2 400
PN22	Vanne DN 150	U	381	6	2 286
PN23	Vanne DN 60	U	191	1	191
PN24	Ensemble de BAC pour vanne	U	175	7	1 225
PN25	Bride anti-fluage DN75	U	202	2	405
PN26	Raccordement sur conduite existante DN 150	U	975	6	5 850
PN27	Raccordement sur conduite existante DN 75	U	750	1	750
PN28	Ventouse automatique PN 16	U	375	1	375
PN29	Passage dans fourreau existant	ML	60	18.70	1122
PN30	Fourniture et mise en place de nourrice 1e/4s	U	372	2	744
PN31	Plomberie intérieure mairie	FT	1608	1	1608

PN32	Dépose et repose ancien compteur	U	35	15	525
PN33	Dépose et repose nourrice intérieure N°14 PONT	U	120	1	120
PN34	Dépose ancienne bac	U	50	10	500

Autre modification du marché : modification de la formule de révision des prix :

Le marché comporte une clause de révision des prix, mais l'entreprise COLAS a mis en évidence un déficit d'exploitation, fondé sur des circonstances imprévisibles, raison pour laquelle il a été convenu entre les parties de modifier la formule de révision des prix sur le fondement des dispositions des articles R. 2194-5 et R. 3135-5 du code de la commande publique.

L'essentiel de la démonstration de l'entreprise repose sur l'impact des évolutions des prix des fournitures du chantier, dont certaines ont augmenté très fortement (conduites en fonte, canalisations en polypropylène, canalisations en PVC, enrobés, ouvrages en béton...). La révision de prix moyenne calculée sur le marché est de **6,5 %**. Avec la modification de la formule de révision des prix présentée ci-après, elle passera à **10,3 %**, par suppression du terme fixe de 15 % et remplacement de celui-ci par une part variable concernant l'index TP09 « Fabrication et mise en œuvre d'enrobés ».

La représentation des enrobés et bicouches dans la nouvelle formule de révision des prix sera proportionnelle aux travaux.

- Formule de révision des prix du marché de base :
 - $cn=0,15+0,85x(TP10AIn/TP10AIo)$
- Formule de révision des prix introduite par l'avenant n°1 :
 - $cn=(0,15 *(TP09In/TP09Io)+0,85*(TP10AIn/TP10AIo))$

Incidence sur le calcul de la révision des prix :

- Révision initiale HT : 23 009,46 €
- Révision finale HT : 36 169,62 €.

Augmentation de **13 160,16 HT €**

4. Enfance : situation relative aux impayés

La commission enfance a souhaité que les impayés soient traités de manière prioritaire, et ce d'autant plus que l'arrêt des tickets de cantines payés en amont peut générer un accroissement d'impayés. Aujourd'hui, une centaine de familles sont en situation d'impayés, dont environ 50 familles avec une dette supérieure à 50€.

Les familles reçoivent les factures, les relances, à la suite de quoi nous envoyons des courriers en recommandé. Pour les situations non régularisées, les familles ont été informées que leurs enfants ne seraient plus inscrites.

Une procédure a été mise en place en septembre ; au 1^{er} du mois m+1, les factures sont émises. Une fois la facture émise les parents ont 45 jours pour régler à

réception de la facture : 30 jours + une tolérance supplémentaire de 2 semaines. Après un premier délai de 2 semaines, une première lettre est transmise par les directrices. Un mois plus tard, un courrier en recommandé est envoyé.

Le portail famille sera opérationnel à la rentrée de septembre avec un paiement à l'inscription. Cela permettra de limiter les impayés. Par ailleurs, cela permettra aux familles de savoir combien le service leur coûte en amont de l'inscription.

Actuellement, les tarifs sont basés sur les revenus n-2 et le taux d'effort. Avec le portail enfance, nous pourrions prendre en compte les prestations sociales au travers du lien avec le portail « Famille » de la CAF. La facturation sera donc plus adaptée à la situation réelle de la famille.

5. Economie

Made In jura

Le sujet du financement de Made In Jura a déjà été abordé en bureau. Il est précisé que budgétairement, une somme de 10 000€ avait été prévue en 2022. Par ailleurs, une partie des actions mises en œuvre est inscrite dans le dossier de demande de Fonds Social Européen.

Jura Nord est déjà engagé avec l'association. Le retour en termes de communication via Made In Jura est très positif. En conventionnant avec Made in Jura nous pourrions bénéficier de cet effet positif sur les manifestations organisées par la communauté de communes.

Etienne Rougeaux a participé à une réunion du SRDEII (schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation). La dimension d'accompagnement RH telle que nous la développons est aujourd'hui largement prise en compte par la région, ce qui nous encourage à poursuivre en ce sens.

Une grosse soirée des entreprises est prévue en janvier chez Ravoyard, et nous souhaiterions pouvoir bénéficier de l'appui de Made In Jura.

Le bureau valide le financement à l'association Made In Jura à hauteur de 8 000€, et autorise le président à signer les actes à intervenir.

Aides aux entreprises

Dirigeant	Communes	Projet	Travaux prévus	Montant projet HT	Montant de l'aide possible
Delphine GALLIACHE	Vaudrey	Création d'un gîte 6/7 personnes	Isolation placo, maçonnerie et réseaux canalisations	17 150,00 €	3 000,00 €

Le bureau valide l'aide proposée pour 3 000€ conformément au règlement d'intervention.

6. Questions diverses

Révision du PLUI : demandes de subvention

Le plan de financement pour la révision du PLUi s'établit de la manière suivante

Dépenses prévisionnelles (€ HT)		Recettes prévisionnelles (€ HT)	
Marché révision	181 287	FNADT	83 979
Etude agricole	10 365	DGD (acquis)	120 483
Etudes trame noire	23 925	Autofinancement (27%)	76 365
Assistance juridique	10 000		
frais d'impression	30 000		
Total dépenses éligibles	255 577		
Indemnités commissaires enquêteurs	20 000		
Annonces légales + registres	5 250		
Total dépenses brutes	25 250		
Total général	280 827	Total général	280 827

A l'unanimité, le bureau autorise le président à solliciter les subventions

Retour sur la conférence des territoires en préfecture

Une réunion de la conférence des territoires (présidents des EPCI, du département, des chambres consulaires) a eu lieu ce jour en préfecture. Sur le sujet de l'eau et de l'assainissement, la posture du Préfet est de favoriser les investissements lorsque la compétence est portée à un rang intercommunal. Il y a aujourd'hui 234 gestionnaires d'eau pour 500 communes au niveau départemental.

Maison de santé

Une réunion est prévue mercredi avec les locataires de la maison de santé qui n'acceptent pas les hausses de charges prévisionnelles de 2023.

OM

Le SICTOM envisage l'installation de mollochs dans les communes pour développer une collecte collective.

Fonds de concours

Le pacte fiscal en cours prévoit le versement des fonds de concours en investissement uniquement. Certaines communes souhaiteraient un versement en fonctionnement. Pour cela, une modification du pacte fiscal est nécessaire. Si une telle évolution est envisagée, elle ne pourra être mise en œuvre qu'en 2023.

Taxe d'aménagement

Il est proposé que la taxe d'aménagement sur les zones d'activité soit prioritairement fléchée sur la communauté de communes, compte tenu du fait que c'est elle qui investit au départ. Le sujet sera abordé en CLECT.

Autres

Le bureau valide une aide de 280€ couvrant la franchise « grêle » de Sandrine Delplanque dont la voiture a été endommagée lors du festival des semeurs du Val d'Amour.

La réglementation des enseignes et de l'affichage relève de la police des maires.

L'institut des compagnons à Mouchard porte un projet d'investissement conséquent qui pourrait apporter une réelle plus-value sur le territoire. Il est aujourd'hui nécessaire de trouver une solution pour concilier les activités économiques existantes sur la zone des Essarts et le projet de l'institut. Il s'agit d'un projet ambitieux avec une partie hébergement et espace de vie au centre de Mouchard, et la partie administrative et formation sur les Essarts. Il est proposé de demander au directeur d'intervenir en début d'un prochain conseil communautaire pour présenter son projet.

Pour la caserne de Lorette, la parcelle propriété de la communauté de communes et occupée actuellement par les compagnons sur la zone des Essarts serait proposée à la vente à la municipalité de Mouchard.

Le bureau valide une subvention de 310 euros pour le comité des fêtes de Montbarrey pour l'animation musicale du marché estival.

Il y a eu ce jour une rencontre avec 2 inspecteurs généraux du ministère de l'écologie, le Préfet et la sous-préfète pour la faisabilité d'un parc naturel zones humides sur le nord Jura. Ce projet avait été à l'ordre du jour lors du Grenelle de l'environnement il y a plusieurs années. Les élus ont pu préciser les projets en cours en matière de protection des espaces et de la ressource en eau : PTGE, zone pilote de la Loue, investissement en matière de qualité de l'eau, zones natura 2000, ... 18 sites au niveau national sont à l'étude. Les agents du ministère ont été sollicités pour accompagner les démarches déjà engagées.

En matière de développement de l'urbanisation, la première ministre a fait des déclarations au congrès de l'AMF en annonçant que toutes les communes rurales devraient avoir les moyens de construire. Des aménagements des décrets ZAN doivent être faits dans les semaines qui viennent.

La fibre est en cours de déploiement sur Port Lesney dans les maisons.

La séance est levée à 20H00

Le Président

Etienne Rougeaux